

## [Étude Altares Défaillances et sauvegardes d'entreprises – 3<sup>ème</sup> trimestre 2026]

### 14 652 défaillances au 3<sup>ème</sup> trimestre 2026 (+0,5 %)

Près de 72 000 entreprises ont fait défaut sur 12 mois

**L'emballlement des défauts se calme, mais le nombre d'entreprises sinistrées reste à un niveau sans précédent**

Paris, le 13 octobre 2026 | Altares, expert référent de la donnée d'entreprises, dévoile aujourd'hui les chiffres des défaillances d'entreprises en France pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2026. Avec 14 652 procédures ouvertes entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre, le nombre de défaillances est quasi stabilisé à +0,5 % par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre de l'an passé. Un taux qui n'avait plus été observé depuis la fin de la période Covid. La baisse des liquidations directes, les bons chiffres affichés dans de nombreuses régions et la résilience des activités B2B laissent entrevoir une accalmie réelle sur le front des défauts, sans masquer la grande fragilité financière des entreprises.

Car sur 12 mois, le nombre d'entreprises défaillantes frôle le seuil record des 72 000. Les organisations les plus petites et les plus jeunes restent les plus vulnérables et les activités B2C souffrent de la dégradation du pouvoir d'achat des Français.

**Thierry Millon, Directeur des études Altares :** « Ce 3<sup>ème</sup> trimestre est encore lourd : proche de 14 700 défaillances dont 7 100 sur le seul mois de septembre qui signe un nouveau record. Pourtant, le rythme de hausse ralentit fortement (+0.5%) et plusieurs activités et territoires basculent déjà dans le vert. L'emballlement des défaillances semble donc passé mais des préoccupations demeurent notamment pour les secteurs dépendant des arbitrages budgétaires des ménages. La sinistralité s'affole encore dans l'hôtellerie restauration, les services et commerces de proximité. En particulier, les entreprises les plus jeunes et les plus petites restent les plus exposées, signe que les structures financières demeurent fragiles. Depuis le début de l'année, 52 700 entreprises ont défailli et encore près de 19 000 sont redoutées sur les trois derniers mois de l'année.

La question porte donc désormais moins sur le niveau des défaillances attendu que sur la capacité des entreprises à pouvoir restaurer durablement leurs marges et leurs fonds propres et ainsi retrouver leur potentiel d'investissement. Le pic des défaillances est peut-être derrière mais pas celui de la fragilité financière des entreprises ; la route vers un véritable redressement de l'économie est encore longue ! »

### 14 652 défaillances au T3 : l'emballlement se calme mais un « plateau record » s'installe

Le troisième trimestre 2026 se clôture sur 14 652 défaillances d'entreprises, en progression de 0,5 % sur un an. Une quasi-stabilisation qui tranche très nettement avec les taux observés depuis 2022 et qui confirme **l'essoufflement de la montée des défaillances.**

Après des hausses de 30 % à 40 % en 2022-23, et encore de 15 % en 2024, la hausse des défaillances chaque trimestre avoisine plutôt 4 % depuis 2025. **Ce 3<sup>e</sup> trimestre 2026 signe la meilleure performance, tous trimestres confondus, depuis 2022.** L'emballlement se tarit, mais il ne masque pas une fragilisation sans précédent du tissu économique français. **Sur 12 mois glissants, 72 000 organisations ont fait défaut, un niveau jamais recensé.**

Les **liquidations judiciaires** directes **reculent légèrement** ( -1,2 %) à 9 744 jugements. Elles représentent désormais 66,5 % des ouvertures, contre plus de 75 % pendant la période post Covid. À l'inverse, les **redressements judiciaires poursuivent leur progression** (+4,2 %) et atteignent 4 576 procédures, soit 31,2 % du total. Les **sauvegardes** restent très minoritaires avec 332 ouvertures, représentant à peine 2,3 % des jugements. Ce rééquilibrage des procédures (un tiers de redressements et deux tiers de liquidations) est **un retour à la physionomie habituelle des défaillances en France**.

L'amélioration est également perceptible sur le front de l'emploi. **L'impact social** des défaillances est important avec **50 510 emplois menacés** mais **il diminue de près de 3 %** (soit 1490 emplois menacés en moins). L'exception provient des procédures de sauvegarde. Elles concernent désormais **4 120 salariés**, en forte augmentation sur un an. **Une dizaine d'entreprises de plus de 100 salariés ont obtenu une sauvegarde cet été, soit deux fois plus qu'à la même période l'an dernier**. Le recours à cette procédure préventive par des entreprises de taille significative contribue ainsi à préserver l'activité et **contenir les destructions d'emplois potentielles**.

**Nombre de défaillances d'entreprises par type de procédure par trimestre**  
(Données provisoires arrêtées au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année)

|                                      | 2022 T3 | 2023 T3 | 2024 T3 | 2025 T3 | 2026 T3 | EVOLUTION T3<br>2026/25 | MOYENNE 5 ANS |
|--------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|-------------------------|---------------|
| Sauvegardes                          | 247     | 301     | 304     | 334     | 332     | - 0,6 %                 | 304           |
| Redressements<br>Judiciaires         | 2 297   | 3 083   | 4 039   | 4 391   | 4 576   | + 4,2 %                 | 3 677         |
| Liquidations Judiciaires<br>directes | 6 978   | 8 513   | 9 738   | 9 858   | 9 744   | - 1,2 %                 | 8 966         |
| <b>Total défaillances</b>            | 9 522   | 11 897  | 14 081  | 14 583  | 14 652  | + 0,5 %                 | 12 947        |
| Total Emplois menacés                | 17 460  | 32 970  | 52 670  | 52 000  | 50 510  | - 1 490                 | 41 120        |
| Emplois menacés par<br>entreprise    | 2,0     | 2,9     | 3,9     | 3,6     | 3,4     |                         | 3,2           |

**Microentreprises en première ligne, PME et ETI de plus de 100 salariés toujours sous surveillance.**

La progression des défaillances ce trimestre est **quasi exclusivement portée** par les structures de **moins de trois salariés**. Elles totalisent **10 960 procédures**, en **augmentation de 2,9 %** sur un an. Elles concentrent toujours 75 % des procédures collectives. Cette hausse est principalement liée à des redressements judiciaires (+8,2 %) tandis que les liquidations directes sont plus contenues (+0,9 %).

La situation s'améliore dans la plupart des autres catégories. Les entreprises de **10 à 49 salariés** signent la meilleure performance avec un **net recul des défauts**, porté par une **forte baisse des liquidations** directes (- 20 % chez les entreprises de 10 à 19 salariés, et -18 % chez les 20-49).

Les défaillances de grandes PME et ETI demeurent rares mais leur impact est considérable. Au troisième trimestre 2026, **48 entreprises de 100 salariés ou plus** ont été placées en procédure collective, un niveau **quasi stable** par rapport à l'an dernier. Parmi elles, 45 ont défailli en juillet ou en septembre, soit l'équivalent d'un « grand employeur » placé sous procédure chaque jour ouvré. **Près de quatre dossiers sur dix concernent des entreprises franciliennes**, le plus souvent issues de **l'industrie** ou des **services aux entreprises** et installées **depuis plus de quinze ans**. Peu nombreuses, ces sociétés concentrent néanmoins près de **20 % des emplois menacés**, soit environ 10 000 postes sur les 50 500 concernés par les procédures ouvertes cet été.

## Les jeunes entreprises sont fortement exposées

Le plafond de verre pour les jeunes entreprises reste immuable. Le gros des défaillances restant porté par les sociétés de moins de 6 ans. Les entreprises de **moins de 3 ans** enregistrent **2 148** procédures, en hausse de **2,7 %**. Celles âgées de **3 à 5 ans** totalisent **4 046** défaillances, une progression de **3 %**. Ensemble, ces jeunes structures concentrent **42 % des jugements** prononcés au cours du trimestre. Ces jeunes entreprises, contrairement à leurs aînées, enregistrent **une hausse des liquidations** judiciaires directes. Cette situation illustre la fragilité persistante des entreprises les plus récentes, souvent insuffisamment capitalisées et plus exposées aux tensions de trésorerie.

À l'autre bout du spectre, les entreprises de **16 ans et plus sont également nombreuses à défaillir avec près de 3000 procédures, soit 20 % du total**. Leur situation apparaît néanmoins plus stable, avec une hausse limitée à 0,7 %. Ces entreprises installées disposent généralement d'une activité plus structurée et d'un patrimoine leur ouvrant davantage de possibilités de restructuration. Ce qui explique chez elles une progression des redressements judiciaires (+6,1 %) mais une baisse des liquidations directes (-2,5 %).

Entre ces deux extrêmes, les entreprises âgées de **6 à 15 ans résistent** mieux : procédures en recul de 2,7 % pour les sociétés de 6 à 10 ans et de - 1,4 % pour celles de 11 à 15 ans. Là encore, l'amélioration est principalement portée par le recul des liquidations, tandis que les redressements continuent de progresser.

## Les commerces et services de proximité sont en première ligne

Derrière l'apparente stabilisation des défaillances d'entreprises, le paysage sectoriel évolue sensiblement. Les secteurs qui avaient porté la hausse les années passées, notamment la construction, montrent des signes d'accalmie, tandis que les commerces et services de proximité, dépendants de la consommation des ménages, continuent de se dégrader.

- **Construction : enfin le reflux !**

**Avec 3 452 défaillances, la construction reste le premier secteur en nombre de procédures, mais elles reculent de 3,1 % par rapport à l'été 2025. Le secteur retrouve ainsi un niveau proche de celui observé en 2024.**

Le **gros œuvre** affiche l'amélioration la plus rapide avec un recul de 13,1 % sur un an, à 880 procédures, porté par la performance de la **construction de maisons individuelles** (-18%) tandis que la **maçonnerie** résiste également bien (-7%). Le **second œuvre** se stabilise autour de 1 700 défaillances (-1%). Les défaillances **d'agences immobilières** baissent rapidement (-12,6%) contrairement à la **promotion immobilière** (+6,5%).

- **L'hôtellerie restauration devient le principal foyer de dégradation**

La **restauration** franchit un nouveau seuil avec **1 694 défaillances**, en hausse de près de 10 % sur un an. La tendance est particulièrement sévère pour la **restauration rapide** (+15,8 % ; 764 procédures). La **restauration traditionnelle** (+6,3 % ; 880) ne parvient toujours pas à inverser une trajectoire difficile depuis la crise sanitaire. C'est également le cas des **débts de boissons** lourdement fragilisés cet été (+13,4%), approchant désormais les 300 défauts.

Mais la situation est encore plus délicate pour **l'hébergement** qui connaît une accélération des défauts de plus de 30 % soit près d'une centaine de jugements. La sinistralité s'envole pour les **hôtels** (+28%) soit une soixantaine d'établissements. Les difficultés n'épargnent pas **l'hébergement touristique de courte durée** qui compte 32 défauts soit deux fois plus qu'il y a un an.

- **Les services aux consommateurs sous pression**

Les **coiffeurs et soins corporels** enregistrent encore plus de 420 défaillances malgré un repli sensible des défauts (-4,9%) porté par la **coiffure** (-8%). Les défauts dans les activités de **réparation** bondissent en revanche de près de 29 %. Les autres **services à la personne** ne sont guère mieux lotis (+9,2 % ; 130) notamment la **blanchisserie-teinturerie**.

- **Le commerce garde un visage contrasté**

Les difficultés progressent encore fortement dans les **magasins multi-rayons** (+18,5 %), de **l'épicerie** au **supermarché** ; dans le **commerce alimentaire** (+15,3 %), principalement la **boucherie** ; et dans **la vente hors magasin** (+11 %), en particulier la **vente sur les marchés**.

Les **commerces liés aux soins de la personne** sont également dans le rouge (+11 %), de la **pharmacie** à **l'optique** en passant par les **articles orthopédiques**.

C'est aussi le cas des **librairies** (+10 %), des magasins de **sport** (+16 %) ou les **quincailleries** (+18 %).

En revanche, le **commerce d'habillement** se redresse nettement avec une baisse de plus de 25 % des défaillances, après plusieurs années particulièrement difficiles. Le **commerce de meubles** confirme l'amélioration (-6 %) déjà observée un an plus tôt.

- **L'industrie retrouve des couleurs**

**L'industrie manufacturière** fait partie des secteurs qui affichent les évolutions les plus favorables (558 ; - 11,8 %). Les défaillances reculent dans la **métallurgie** et la **mécanique** (-25 %), en particulier en **mécanique industrielle**. Tendance positive également en **réparation-maintenance** (-18 %) et pour les activités de **l'énergie et environnement** (-16 %) notamment dans la **récupération de déchets triés**.

La baisse observée dans **l'imprimerie** (-15 %) est portée par les activités de pré-presse tandis que **l'imprimerie de labeur** est nettement dans le rouge (+20 %).

**L'industrie alimentaire** est moins bien orientée (+4,9 %) à la défaveur de la **boulangerie-pâtisserie** qui concentre l'essentiel des sinistres (243 ; +6 %).

- **Les services aux entreprises restent durablement fragilisés**

Les activités de **services aux entreprises** passent au vert (-1,7%) mais demeurent à un niveau particulièrement élevé au-delà de 2000 défaillances. Le **conseil en communication et gestion** se stabilise (+1%) à près de 400 défaillances tandis que les **services d'architecture et d'ingénierie** s'améliorent rapidement (-20 %). Dans les **services administratifs**, la situation se détend fortement dans la **sécurité** (-23%), elle se stabilise dans la **propreté des bâtiments** (+1,2%) mais dérape encore dans **l'aménagement paysager** (+17%).

Le **numérique** semble également se stabiliser (+1,9%) mais la situation reste compliquée pour les logiciels applicatifs et le conseil. Dans les activités d'**information & communication** (+8 %), les tensions se concentrent dans **l'édition de livres et périodiques** et la **production de programmes pour la télévision**.

- **Les transports décrochent après trois années de tensions**

Les défaillances d'entreprises de **transports et de la logistique** reculent légèrement à **600 procédures**, contre 610 un an plus tôt (-1,6 %). Le secteur reste toutefois à un niveau de sinistralité élevé. La tendance globale est portée par le **fret** (-6,1 %) en particulier **l'interurbain** (-12%). En revanche, le **transport routier de voyageurs** est en difficulté (+14,8 %) principalement pour les **taxis** (+17 %).

- **L'agriculture continue de se dégrader**

À rebours de nombreux secteurs productifs, **l'agriculture** poursuit sa détérioration. Les défaillances atteignent **344 procédures**, contre 331 un an plus tôt (+3,9 %). La progression est moins spectaculaire que celle observée au 3<sup>e</sup> trimestre 2024 (+48 %) ou 2025 (+30 %) mais elle confirme une tendance de fond. Même si les volumes restent modestes au regard des grands secteurs économiques, cette évolution traduit la persistance des difficultés auxquelles sont confrontées de nombreuses exploitations dans un contexte de marges sous pression, d'aléas climatiques et de forte volatilité des coûts de production. **L'exploitation forestière** (+29 %), la **culture de céréales** (+24%), la **culture de la vigne** (+43 %) sont particulièrement fragilisées.

- **Les « autres activités » restent sous tension**

Les **autres activités** signent elles-aussi un nouveau record avec **861 défaillances**, contre 837 un an plus tôt (+2,9 %). La hausse paraît modérée mais cette évolution confirme que les difficultés ne se limitent plus aux secteurs traditionnels. Elles concernent un ensemble très large d'activités de services, souvent composées de petites structures dont les modèles économiques restent fragiles. C'est notamment le cas des activités **d'infirmiers** (+6 %) dans la santé humaine, des **crèches** (+9 %) dans le social, des **arts du spectacle vivant** (+31%) dans le **récréatif** ou la **formation continue d'adultes** (+10%) dans l'enseignement.

**Thierry Millon, Directeur des études Altares conclut :** « *Entre une consommation prudente, des investissements sélectifs et un soutien budgétaire public contraint, les moteurs traditionnels de la croissance française tournent au ralenti. Dans ce contexte, la situation financière de nombreuses entreprises françaises tangue. Les tensions opérationnelles restent fortes, notamment sur la trésorerie, alors que les marges dégagées demeurent souvent insuffisantes pour reconstituer un matelas de sécurité après plusieurs années de chocs successifs.*

*L'activité parvient à peine à résister générant insuffisamment de cash pour absorber simultanément les besoins d'exploitation, le poids de l'endettement et les investissements nécessaires à la transformation des entreprises. Dans ces conditions, le nombre des défaillances peut difficilement s'écarter des niveaux historiquement élevés. Les entreprises les plus résilientes seront celles capables de préserver leurs équilibres financiers sans renoncer à préparer leur développement futur. Un défi majeur pour ne pas dire une équation insoluble pour de très nombreuses entreprises.*

---

## Détail des défaillances d'entreprises au 3<sup>ème</sup> trimestre 2026 dans les régions

### Une France à plusieurs vitesses

L'évolution des défaillances d'entreprises au troisième trimestre 2026 révèle une géographie contrastée. Derrière la quasi-stabilité nationale, certaines régions poursuivent leur dégradation quand d'autres semblent avoir dépassé le point haut de la crise. Les écarts sont parfois importants d'un territoire à l'autre, traduisant des dynamiques économiques locales très contrastées.

### La pointe Ouest du pays 'lanterne rouge'

Les **Pays de la Loire** enregistrent la plus forte dégradation régionale avec **797 défaillances**, en hausse de **18,4 %** sur un an. La persistance de cette dégradation interpelle : la région enchaîne un troisième été consécutif de forte dégradation : 484 défaillances au troisième trimestre 2023, 575 en 2024, 673 en 2025 puis 797 en 2026. En trois ans, **le volume des procédures a ainsi bondi de près de 65 %**. La hausse de ce trimestre est portée particulièrement par la Loire-Atlantique (+25 %) et le Maine-et-Loire (+36 %).

La situation de la **Bretagne** est différente mais également compliquée. En 2025, la région faisait figure d'exception : avec la PACA, elle était la seule région métropolitaine à afficher une baisse des défaillances. Ce sursis aura été de courte durée. Les procédures repartent nettement à la hausse en 2026 pour atteindre **559 ouvertures**, soit **+11,4 % sur un an**. La dégradation est générale et concerne l'ensemble du territoire breton. Ces deux régions sont également les seules à voir progresser simultanément les ouvertures de redressements judiciaires et de liquidations judiciaires, signe d'une nette dégradation du tissu entrepreneurial.

### Plusieurs grandes régions repassent dans le vert

**La Provence-Alpes-Côte d'Azur** confirme une amélioration pour la deuxième année consécutive avec **1 310 procédures** sur l'été, soit une baisse de **5,5 %**. La tendance est favorable dans la plupart des départements de la région. Seules les Alpes-Maritimes échappent au mouvement avec une hausse de 6 %.

La **Normandie** corrige un très mauvais millésime 2025. Avec 630 défaillances au troisième trimestre 2025, la région avait enregistré un niveau très élevé, en hausse de plus de 11 % sur un an. Le recul observé en 2026 (**- 11,9 %**) ramène les défaillances à **555 procédures**. La baisse est très sensible en Seine-Maritime (-21 %).

La **Nouvelle-Aquitaine** confirme l'amélioration enregistrée un an plus tôt et bascule dans le vert (**-5,3 %**) à l'issue de cet été 2026. Cependant, la Gironde franchit la barre des 500 procédures (+5 %).

**L'Occitanie** présente également une trajectoire favorable avec une baisse de **4,1 %**. Cette amélioration est toutefois ternie par l'Hérault qui inverse brutalement sa courbe. Après un excellent troisième trimestre 2025 (-10 %), le département bascule nettement dans le rouge avec une hausse de 14 % des défaillances au troisième trimestre 2026.

Le **Grand Est** (**-4,9 %**) affiche aussi un recul des défauts, notamment tiré par la Moselle (-16 %) et le Bas-Rhin (-3 %) tandis que le Haut-Rhin n'a pas pu confirmer l'embellie de l'été 2025 (-14%), dérapant cette fois de +45 %.

La **Corse** est légèrement en recul avec 87 défaillances, contre 89 un an plus tôt.

### Quatre régions sur la voie de la stabilisation

**L'Île-de-France** confirme la stabilisation amorcée en 2025. Les défaillances progressent de **3,9 %**, après déjà +3 % l'an dernier. Derrière ce résultat se cache cependant de fortes disparités d'un département à l'autre.

Paris corrige son dérapage de 2025 et repasse dans le vert (-12 %), après avoir franchi le seuil symbolique des 1 000 défaillances un an plus tôt. À l'inverse, les Hauts-de-Seine et surtout la Seine-Saint-Denis enregistrent des hausses particulièrement fortes, de respectivement + 18 % et + 44 %.

Les **Hauts-de-France** contiennent la hausse à **+4,4 %**. Le Nord demeure néanmoins un point de fragilité, enregistrant une augmentation de 6 % des défaillances, après +16 % durant l'été 2025.

L'**Auvergne-Rhône-Alpes** semble également reprendre son souffle avec une hausse limitée à **+2,2 %** après les fortes tensions aux troisièmes trimestres 2024 et 2025. Si l'Isère repasse nettement dans le vert (-8 %), le Rhône poursuit sa hausse (+5 %) et les deux départements savoyards enregistrent encore des hausses supérieures à 12 %.

L'**Outre-mer** affiche une stabilité parfaite à 508 défaillances, soit exactement le même volume qu'un an auparavant. Après plusieurs exercices en forte progression, la dynamique semble marquer le pas. La Réunion et la Martinique enregistrent de légères hausses, respectivement de 3,9 % et 4,4 %, mais sans retrouver les niveaux élevés observés en 2024.

---

**L'étude complète « Défaillances et sauvegardes d'entreprises – 3<sup>ème</sup> trimestre 2026 »  
est disponible en ligne en cliquant [ici](#)**

**Méthodologie** | Les statistiques Altares de défaillances d'entreprises comptabilisent l'ensemble des entités légales disposant d'un numéro SIREN (entreprises individuelles, professions libérales, sociétés, associations) et ayant fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure prononcé par un Tribunal de Commerce ou Judiciaire (ex TGI - TI)

**Glossaire** | La défaillance d'entreprise correspond à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire directe auprès d'un Tribunal de Commerce ou Judiciaire. Cela concerne aussi les ouvertures après résolution du plan de redressement. En revanche, les statistiques de défaillances ne considèrent ni les procédures amiables (mandat adhoc ou conciliation) ni les suites d'ouverture (arrêt de plan ou conversion en liquidation).

**À propos d'Altares** | [www.altares.com](http://www.altares.com)

Altares est l'expert de la donnée d'entreprise, créateur de solutions de pilotage et d'indicateurs de la santé économique et extra-financière des entreprises et des organismes publics, au sein de leur écosystème.

Grâce à ses outils et ses informations, Altares aide les responsables des structures privées et publiques, de toute taille et de tout secteur d'activité, à prendre sereinement des décisions éclairées.

Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations sur les entreprises, Altares s'appuie sur une base de données mondiale de plus de 600 millions d'entités légales (dont 11 millions en France) pour aider les acteurs économiques à se développer durablement, en intégrant, entre autres, les enjeux essentiels de conformité et de RSE.

**Contacts presse** | Agence CorioLink

Urielle Dutartre – 06 62 82 71 62 – [urielle.dutartre@coriolink.com](mailto:urielle.dutartre@coriolink.com)

Loréane Cabezuelo – 07 86 80 45 26 – [loerane.cabezuelo@coriolink.com](mailto:loerane.cabezuelo@coriolink.com)